

Assurance pret immo accident drogue

Par Miladu06, le 05/08/2017 à 08:23

Bonjour, petite question ...

Hier avec des amis nous avons eu un sujet de discussion sur les assurances des prets immo. Pensez vous qu en cas d'accident de la route avec possession de drogue ou alcool, et en cas de décès ou invalidité, I assurance refuserai ou non les indemnisations ? Merci par avance aux personnes qui répondront.

Par BrunoDeprais, le 05/08/2017 à 09:13

Bonjour

Je ne pense pas que quelqu'un puisse apportez une réponse "ferme et définitive" à votre question.

Sachez simplement que pour un assurance tout est bon pour ne pas payer.

Que vous consommiez de la drogue et de l'alcool, est votre problème, mais au volant vous mettez consciemment des personnes en danger, sans parlez de l'effet antabuse. Ca c'est bien plus discutable.

Par amajuris, le 05/08/2017 à 09:56

bonjour,

ce qui fait la loi entre l'assureur et l'assuré, c'est qui est contenu dans le contrat d'assurance dont les garanties peuvent varier selon les assureurs et les garanties prévues. généralement, une assurance ne garantit pas les dommages liées à l'utilisation de produits néfastes à la santé.

après un accident de circulation ou les personnes sont transportées à l'hôpital, il y a automatiquement prise de sang qui révéleront ou non la consommation de drogues ou d'alcool.

salutations

Par Visiteur, le 05/08/2017 à 23:37

Bonsoir,

Mettre sa vie en danger, qu'il s'agisse d'un comportement addictif ou par exemple de compétition, n'est pas couvert par les assurances traditionnelles.